

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, le 3 mai 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, au 379, 7<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.**

**SONT PRÉSENTS** : madame Lise Laferrière, conseillère #1  
monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3  
monsieur André Lévesque, conseiller #4  
monsieur Michel Brouillard, conseiller #5  
madame Hélène Dufault, conseillère #6

**EST ABSENT** : monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Résolution numéro 113-05-2016**

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert et d'y ajouter et/ou modifier :

En y ajoutant :

- 7.6 Vérification des débitmètres 2016 - puits de l'aqueduc
- 7.7 Pont 3e rang - autorisation de remplacement
- 7.8 Remplacement de pont 3e rang - achat d'un tuyau
- 7.9 Achat et installation d'une tour au puits pe1 – internet
- 7.10 Entretien annuel de la génératrice au 379, 7<sup>e</sup> avenue – contrat 2016 à 2021
- 7.11 Entretien annuel de la génératrice au 708, rue principale – contrat 2016 à 2021
- 11.5 Foire de l'environnement – contribution pour l'année 2016

En y modifiant :

- 6.9 Adoption du règlement 475-2016 - modification au règlement 389-2009 – règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 6.14 Joints de briques de l'immeuble du 670, rue principale
- 6.15 Assurances - environnement

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **Résolution numéro 114-05-2016**

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 avril 2016.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

Aucun.

## **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **6.1 COMPTES À PAYER**

#### **Résolution numéro 115-05-2016**

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 3 mai 2016 :

- Comptes pour approbation : 147 667,07\$
- Salaires : 36 079,41\$
- Comptes à payer : 141 452,62\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 3 mai 2016, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

---

Véronique Piché,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **6.2 DIVERS RAPPORTS DE MONSIEUR LE MAIRE**

- Rencontre avec la Ville de Saint-Hyacinthe pour l'entente Supralocal.
- Remerciement de l'école Plein-Soleil en lien avec leur dernier brunch.
- Rencontre à la MRC pour l'avenir des OMH.

### **6.3 DÉPÔT - ÉTATS COMPARATIFS DU PREMIER SEMESTRE**

Dépôt des états comparatifs du premier semestre par la secrétaire-trésorière.  
(*article 176.4 du Code Municipal*)

### **6.4 TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)**

Aucun.

### **6.5 AFFECTATION D'UNE DÉPENSE**

#### **Résolution numéro 116-05-2016**

Considérant la résolution 43-02-2016;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'affecter 50% de la dépense au surplus général et 50% au surplus égouts.

**6.6 VENTE DE L'ANCIENNE VENTILATION DE L'IMMEUBLE AU 708 RUE PRINCIPALE (AQUEDUC) – CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC**

**Résolution numéro 117-05-2016**

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de vendre l'ancienne ventilation de l'aqueduc par le biais du Centre de Services Partagés du Québec.

**6.7 TOITURE IMMEUBLE DU 670, RUE PRINCIPALE – ACHAT DE MATÉRIAUX**

**Résolution numéro 118-05-2016**

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter le matériel nécessaire au changement de toiture de l'immeuble situé au 670, rue Principale, à la Coop de Sainte-Hélène, au coût de 13 265,35\$ avant taxes.

Cette dépense sera affectée au surplus accumulé.

**6.8 TOITURE IMMEUBLE DU 670, RUE PRINCIPALE – INSTALLATION**

**Résolution numéro 119-05-2016**

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de faire l'installation de la nouvelle toiture pour l'immeuble situé au 670, rue Principale par les Toitures Daniel inc., au coût de 21 772,00\$ avant taxes.

Cette dépense sera affectée au surplus accumulé.

**6.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT 475-2016 - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 389-2009 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

**Résolution numéro 120-05-2016**

Considérant la communication du 6 avril 2016 du MAMOT (Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire);

Considérant qu'un avis de motion n'est pas nécessaire (art. 244.69 et 244.70 L.F.M.);

Considérant que ledit projet de modification de règlement a été remis aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques francs avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture en lien avec la modification;

En conséquence, sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, que le règlement 475-2016, modifiant le règlement 389-2009 décrète et statue ce qui suit :

**ARTICLE 1: REMPLACEMENT**

L'article 2 du règlement 389-2009 est remplacé par le suivant :

Article 2: À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas

d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

## **ARTICLE 2: ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

### **6.10 MODIFICATION INFORMATIQUE – SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **Résolution numéro 121-05-2016**

Considérant que certaines applications du site internet servent d'outils au personnel du bureau municipal.

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de modifier la section privée du site internet de la municipalité afin que l'outil de travail soit mieux adapté. Cette modification est au coût de 350,00\$ avant taxes par la compagnie Vizimedia, ce qui équivaut à une banque de temps de 5 heures.

### **6.11 COLLOQUE ADMQ 2016 – ZONE MONTÉRÉGIE EST**

#### **Résolution numéro 122-05-2016**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène dufault, il est résolu, à l'unanimité, que la directrice générale s'inscrive au colloque ADMQ – zone Montérégie Est au coût de 150,00\$ avant taxes pour septembre prochain. Les frais encourus en lien avec ce colloque seront remboursés selon la politique.

### **6.12 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL**

#### **Résolution numéro 123-05-2016**

Considérant que le Ministère des Transports a versé une compensation de 88 124,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport de vérification externe dûment complété;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### **6.13 ARCHITECTE - CONTRAT POUR LA MISE AUX NORMES ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'IMMEUBLE AU 670, RUE PRINCIPALE**

Point annulé.

## **6.14 JOINTS DE BRIQUES DE L'IMMEUBLE DU 670, RUE PRINCIPALE**

### **Résolution numéro 124-05-2016**

Considérant que les joints de briques de la cheminée sur l'immeuble situé au 670, rue Principale sont à refaire;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de procéder à la réparation des joints de briques de la cheminée par la compagnie Maçonnerie Gérard Picard inc. au coût de 1 450\$ avant taxes.

Cette dépense sera affectée au surplus accumulé.

## **6.15 ASSURANCES - ENVIRONNEMENT**

### **Résolution numéro 125-05-2016**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'ajouter la protection environnement tel que proposée par l'assureur dans la correspondance du 15 avril 2016, pour un maximum de 6 400,00\$ pour une couverture de 2 000 000,00\$.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 ACHAT(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Point annulé.

### **7.2 INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE POUR L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - TETRA TECH - PAIEMENT DE FACTURE**

#### **Résolution numéro 126-05-2016**

Considérant la résolution 57-03-2015;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de payer la facture suivante :

Facture #15303407 au montant de 9 080,00\$ avant taxes.

Cette facture correspond à une partie du point cinq (5) de leur offre de prix en lien avec l'appel d'offres de services d'ingénierie préliminaires pour l'usine de filtration des eaux usées.

### **7.3 RAPIÉCAGE 2016 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

#### **Résolution numéro 127-05-2016**

Considérant la résolution 107-04-2016;

Considérant l'ouverture des soumissions le 18 avril 2016 :

Chapdelaine asphalte inc.	: 145,00\$ la tonne métrique
Pavages Maska inc.	: 107,56\$ la tonne métrique
Pavage Drummond	: 119,00\$ la tonne métrique
Asphalte Vel-cour Ltée	: 119,00\$ la tonne métrique

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat de rapiéçage à la compagnie Pagages Maska inc. au montant 107,56\$ la tonne métrique avant taxes.

#### **7.4 ACHAT AQUEDUC/GÉNÉRATRICE – DISPOSITIF POUR PRESSION CONSTANTE ET PROGRAMMATION**

##### **Résolution numéro 128-05-2016**

Considérant la résolution 102-04-2016;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'effectuer l'achat, l'installation et la programmation d'un dispositif pour pression constante sur la nouvelle génératrice pour le puits PE1 au coût de 8 400,00\$ avant taxes à la compagnie JRT.

Prendre note que cette résolution annule la résolution 103-04-2016.

#### **7.5 COURS D'EAU – DEMANDE D'INTERVENTION - BRANCHE #35 ET #37**

##### **Résolution numéro 129-05-2016**

Considérant la demande d'intervention signée par Ferme Fatran inc.;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, qu'une demande d'intervention soit expédiée à la MRC des Maskoutains pour le cours d'eau : branches #35 et #37.

#### **7.6 VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES 2016 – PUIITS AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION**

##### **Résolution numéro 130-05-2016**

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de faire exécuter la vérification obligatoire des débitmètres des puits par la firme Nordikeau au coût de 1 480,00\$ avant taxes pour l'année 2016.

#### **7.7 PONT 3<sup>E</sup> RANG - AUTORISATION DE REMPLACEMENT**

##### **Résolution numéro 131-05-2016**

Considérant la fin de vie d'un pont du 3<sup>e</sup> Rang;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de mandater le directeur des travaux publics de la Municipalité à procéder aux travaux complets pour le remplacement du pont. Ces travaux seront exécutés en régie.

#### **7.8 REMPLACEMENT DE PONT 3<sup>E</sup> RANG - ACHAT D'UN TUYAU**

##### **Résolution numéro 132-05-2016**

Considérant la résolution 131-05-2016;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat du tuyau T.T.O.A. 1400mm 2.8mm 15M au coût de 7 200,00\$ avant taxes chez la compagnie Centre du Ponceau Courval inc.

#### **7.9 ACHAT ET INSTALLATION D'UNE TOUR AU PUIITS PE1 - INTERNET**

### **Résolution numéro 133-05-2016**

Considérant la résolution 74-03-2016;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter et d'installer une tour au puits PE1 afin de le desservir du réseau internet. Cet achat et installation est au coût de 905,00\$ avant taxes à la compagnie les TéléSystèmes du Québec.

### **7.10 ENTRETIEN ANNUEL DE LA GÉNÉRATRICE AU 379, 7<sup>E</sup> AVENUE – CONTRAT 2016 à 2021**

### **Résolution numéro 134-05-2016**

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat d'entretien annuel sur cinq (5) ans (1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2021) pour le bureau municipal et la caserne incendie avec la compagnie Génératrice Drummond au coût de 532,60\$ plus taxes.

### **7.11 ENTRETIEN ANNUEL DE LA GÉNÉRATRICE AU 708, RUE PRINCIPALE – CONTRAT 2016 à 2021**

### **Résolution numéro 135-05-2016**

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat d'entretien annuel sur cinq (5) ans (1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2021) pour l'aqueduc avec la compagnie Génératrice Drummond au coût de 1 276,65\$ plus taxes.

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 RAPPORT DU SERVICE INCENDIE**

Aucun.

### **8.2 ACHAT(S) DU SERVICE INCENDIE**

### **Résolution numéro 136-05-2016**

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le versement d'allocation de 800,00\$.

### **8.3 ÉVALUATION DU MATÉRIEL DE LA CASERNE INCENDIE – LES ENTREPRISES MICHEL MAILLÉ**

### **Résolution numéro 137-05-2016**

Considérant le processus de délégation de compétence avec le service incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de mandater les Entreprises Michel Maillée afin d'évaluer l'équipement et le matériel roulant de la caserne incendie au coût de 5 950,00\$ avant taxes.

Cette dépense sera payée à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02-192-410.

## **8.4 GPI – PRÉVENTION INCENDIE – PAIEMENT DE FACTURE 2 DE 4 ANNÉE 2016**

### **Résolution numéro 138-05-2016**

Considérant la résolution 293-12-2015;

Considérant l'entente avec la compagnie GPI pour la prévention sur le territoire de la municipalité pour l'année 2016;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault il est résolu, à l'unanimité, d'effectuer le paiement deux de quatre (2 de 4) au coût de 3 100,00\$ avant taxes.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 RÉGIE DES DÉCHETS**

Madame Hélène Dufault (conseillère #6) nous informe sur la Régie des déchets.

## **10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 RAPPORT DES LOISIRS**

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller #3 et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

### **11.2 PLAN FUTUR IMMEUBLE AU 425, 6E AVENUE – PAIEMENT DE FACTURE**

#### **Résolution numéro 139-05-2016**

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité de payer la facture en lien avec le plan du futur immeuble au 425, 6<sup>e</sup> Avenue au coût de 500,00\$ avant taxes.

### **11.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PLAN D'ARCHITECTE DU FUTUR IMMEUBLE AU 425, 6E AVENUE**

Réjean Rajotte donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement en lien avec le règlement d'emprunt pour la conception du plan d'architecte en lien avec le futur immeuble au 425, 6e Avenue.

### **11.4 LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE - RENOUVELLEMENT AFFILIATION 2016-2017**

#### **Résolution numéro 140-05-2016**

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler l'affiliation pour Loisir et Sport Montérégie 2016-2017 au coût de 80,33\$ avant taxes.

### **11.5 FOIRE DE L'ENVIRONNEMENT – CONTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2016**



### **Résolution numéro 141-05-2016**

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de fournir deux prix de présence à la Foire de l'environnement en septembre 2016, soit deux arbres pour un maximum de 100,00\$.

### **12. SUJETS DIVERS**

Aucun.

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution numéro 142-05-2016**

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h40.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

---

Yves Petit, maire

---

Véronique Piché  
Directrice générale et secrétaire-trésorière